



PROCÉDURE OBLIGATOIRE POUR L'INSCRIPTION À LA RENTRÉE 2022

Madame, Monsieur,

Votre enfant est affecté au lycée Léonard de Vinci à Blanquefort.

Afin de rendre cette affectation définitive, vous allez procéder à son inscription selon les modalités suivantes :

1ère étape – téléinscription

La téléinscription en ligne via votre compte Téléservices est **obligatoire**.

Celle-ci sera réalisable dès connaissance de l'affectation. Les modalités et codes d'accès vous sont donnés par votre établissement d'origine.

Vous trouverez sur cette application un dossier d'inscription à télécharger et à imprimer (également déjà disponible sur le site internet du lycée (lyceevinciblanquefort.fr)).

2ème étape - confirmation d'inscription au lycée

Les inscriptions au lycée auront lieu **le lundi 4 et le mardi 5 juillet 2022** selon le planning ci-joint.

Elles concernent uniquement les élèves qui auront reçu la confirmation de l'affectation au lycée Léonard de Vinci.

Nous ne procéderons à aucune inscription pour les élèves qui ne sont pas affectés au lycée.

Lors de votre venue, vous déposerez l'ensemble des pièces du dossier d'inscription.

Vous pouvez également nous le faire parvenir, de préférence en « lettre suivie », à l'adresse suivante :

Lycée Léonard de Vinci
VIE SCOLAIRE
24 rue du Collège Technique
33290 BLANQUEFORT

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE.

TOUT DOSSIER NON RECEPTIONNÉ LE MARDI 5 JUILLET 2022 ENTRAÎNERA

L'ANNULATION DE L'AFFECTION ET NOUS APPELLERONS UN ÉLÈVE SUR LISTE D'ATTENTE.

Vous trouverez sur notre site les listes de fournitures, outillage et matériel ainsi que toutes les informations utiles sur le lycée.

Si vous souhaitez libérer la place merci de nous le signaler par mail : lyceevinciblanquefort@ac-bordeaux.fr afin que nous la proposons à un élève sur liste d'attente.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Sylvie MALAVAL - Provisur

